

Avenant modifiant les exclusions de la garantie Dommages subis par l'assuré

Le présent avenant modifie le module Beazley Breach Response et en fait partie intégrante.

[Réf. de la Police]

En contrepartie de la prime exigée pour la Police, il est entendu et convenu que :

1. La partie Exclusions de la garantie est modifiée comme suit :

Les alinéas 1 et 3 du paragraphe **Dommages subis par l'assuré** sont supprimés dans leur intégralité et remplacés par les suivants :

1. la saisie, la nationalisation, la confiscation ou la destruction de biens ou de données sur ordre de toute autorité gouvernementale ou publique;
3. une panne, une interruption ou une défaillance de l'**infrastructure des marchés financiers, de l'infrastructure numérique et Internet**, des services d'électricité, d'eau, de gaz, de pétrole, d'égout ou autres services publics, ou de l'infrastructure ou des services mécaniques, qui ne sont pas sous le contrôle opérationnel direct de l'**organisation assurée**;

Les Exclusions de garantie susmentionnées s'appliquent nonobstant toute disposition contraire de la présente Police ou des annexes et avenants qui y sont ajoutés.

2. La partie Définitions est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

Infrastructure numérique et Internet : fournisseurs de points d'échange Internet, fournisseurs de services de système de noms de domaine (DNS), autorités de certification (y compris les fournisseurs de services de fiducie), fournisseurs de réseaux de diffusion de contenu (RDC), serveurs de synchronisation (y compris les strates 1 et 2) et **infrastructure des réseaux de communications électroniques** servant à la prestation de services de communications électroniques accessibles au public qui prennent en charge le transfert d'informations entre les différents points d'accès du réseau.

Infrastructure des réseaux de communications électroniques :

1. systèmes ou services de transmission et de télécommunication, qu'ils reposent ou non sur une infrastructure permanente ou une capacité d'administration centralisée;
2. équipement de commutation ou de routage; et
3. autres ressources, y compris des éléments de réseau non actifs,

qui permettent l'acheminement de signaux par fil, radio, optique ou autres moyens électromagnétiques, y compris les réseaux satellitaires, les réseaux fixes (à commutation de circuits et de paquets, y compris l'Internet) et mobiles, les systèmes de câbles électriques

dans la mesure où ils sont utilisés pour transmettre des signaux, les réseaux utilisés pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle et les réseaux de télévision par câble.

Infrastructure des marchés financiers : bourses de valeurs mobilières, chambres de compensation à contrepartie centrale et dépositaires centraux de titres.

Toutes les autres modalités et conditions de la Police demeurent inchangées.

[SIGNATURE]

Signé au nom de **Beazley Canada Ltée** agissant au nom du **Syndicat de Beazley 3623 chez Lloyd's**.

Beazley Canada Ltée
First Canadian Place
100 rue King Ouest, bureau 4530
Toronto (Ontario) M5X 1E1 Canada
info@beazley.com
www.beazley.com